



20E EDITION DU FESTIVAL FAITES DES COURTS « CINE DE POCHE » A vos telephones et pocket cameras!

« Faites des courts » est un festival de films courts organisé par l'association Iris en partenariat avec le Cinéma Les 4 vents. La vingtième édition aura lieu les 23 et 24 mars 2024 à Brie-Comte-Robert.

Le projet

« Ciné de poche » vise à faire émerger, encourager et accompagner la créativité avec les outils mobiles numériques. Les enjeux liés à l'image – la vidéo, l'expression de soi que l'on diffuse – sont au cœur du projet. Le cadre est donné pour favoriser l'expression avec des outils du quotidien.

Pour qui?

Le projet est ouvert à tous.

Quoi?

Le film doit avoir un titre, un générique de fin, et une durée comprise entre 7 secondes et 10 minutes. Le genre du film est libre (fiction, action, comédie, documentaire, animation...).

Comment?

En réalisant un film avec son téléphone portable, sa tablette ou son appareil photo numérique ! Remplir le dossier d'inscription, réaliser son film, envoyer le tout et le tour est joué.

Quand?

- Inscriptions jusqu'au 17/03/2024
- Projections et concours au cinéma Les 4 vents de Brie-Comte-Robert le dimanche 24/03/2024

Ça m'intéresse!

Pour plus d'information concernant les dates, les modalités d'inscription et toute autre question, n'hésitez pas à vous rendre au cinéma Les 4 Vents ou à contacter les numéros ci-dessous.

Contacts

Concours: cine2poche@gmail.com

Association IRIS: 06 07 87 24 13 / cineiris@gmail.com / www.faitesdescourts.com

Cinéma Les 4 Vents : 01 64 05 32 94 / cinema@briecomterobert.fr / www.briecomterobert.fr

REGLEMENT DU CONCOURS « CINE DE POCHE »

Article 1 – Objet du concours

L'association Iris et le cinéma Les 4 Vents organisent un concours de films courts réalisés sur téléphone portable, tablette ou appareil photo numérique à l'occasion de l'événement « Festival Faites des Courts », avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles et de la Mairie de Brie-Comte-Robert.

Ils peuvent prendre n'importe quelle forme narrative. Tous les genres sont admis à concourir (fiction, documentaire, reportage, clip, film d'animation, art vidéo, expérimental...) et doivent s'adresser à tous publics.

Article 2 – Public et œuvres admis à concourir

Le concours est ouvert à tous.

L'inscription au concours est gratuite et s'effectue à titre individuel ou collectif. La participation est limitée à une œuvre par concourant.

Le concours est ouvert à toutes œuvres originales, en langue française ou en versions sous-titrées, avec ou sans dialogue, en couleur ou en noir et blanc. Leur durée ne doit pas excéder 10 minutes, générique compris.

Les courts métrages doivent être réalisés avec un téléphone portable, une tablette ou un appareil photo numérique et envoyés en version dématérialisée.

Les formats acceptés sont : avi, mkv, mp4, mpg, mpeg, mov, wmv.

Le signataire déclare être l'auteur (ou le co-auteur en cas de réalisation collective) du film qu'il inscrit au concours, avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.

Les films peuvent être soumis à sélection.

Article 3 – Inscription

Le dossier d'inscription est à retirer au cinéma Les 4 Vents ou à la médiathèque L'île aux Trésors.

L'inscription peut également se faire en ligne sur : https://forms.gle/2TeSHBACocx7Y4dW6

Date limite de dépôt du dossier d'inscription : 17 mars 2024 au cinéma Les 4 Vents.

Date limite de transmission du film : 17 mars 2024 par lien de téléchargement.

Le dossier comprend :

- Une fiche d'inscription
- Une fiche de présentation
- Une photocopie de la carte d'identité de l'auteur et/ou des co-auteurs
- Pour les mineurs : autorisation parentale + photocopie de la carte d'identité du tuteur légal

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

L'association Iris et le cinéma Les 4 Vents, organisateurs du concours, précisent qu'ils n'assurent pas civilement les concourants pour la réalisation de leur film.

Article 5 – Règles d'utilisation et de diffusion à respecter

Par leurs propos ou images, les films en compétition ne doivent pas être contraires à la législation française. Ainsi seront refusés les courts métrages contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ceux portant atteinte à la dignité et aux droits de la personne humaine, ceux incitant à la violence sous toutes ses formes ou la prônant, ceux présentant un caractère diffamatoire, injurieux, raciste, discriminatoire, ou prosélytiste. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute œuvre qui ne correspondrait pas à l'éthique du concours.

Les films doivent respecter les droits d'auteur et le droit à l'image. A ce titre, les auteurs doivent s'assurer que les personnes présentes dans les films ont donné leur accord de cession gratuite de leur droit à l'image avant la diffusion des films.

L'association Iris et le cinéma Les 4 Vents s'engagent à ne faire aucun usage commercial des œuvres et à respecter les droits de leurs auteurs. Les participants autorisent à titre exceptionnel la diffusion de leurs courts-métrages dans le cadre de l'évènement « Festival Faites des Courts », selon les modalités de l'évènement et durant la période concernée.

Article 6 – Jury et récompenses

Il sera proposé au public présent lors de la projection des films retenus, d'élire son film préféré. Un prix sera alors décerné au lauréat.

Article 7 – Modification et annulation du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier unilatéralement le présent concours s'ils estiment que les circonstances l'exigent sans que leur responsabilité puisse être engagée. Si tel était le cas, les candidats en seront informés.